

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU TRAVAIL ●



Le Tribunal administratif du travail (le Tribunal) est un organisme spécialisé en droit du travail. Il entend et tranche les litiges émanant de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Au sein de sa Division de la santé et de la sécurité du travail, le Tribunal est à la recherche des services d'une ou d'un médecin pour accompagner les juges administratives et les juges administratifs dans l'analyse des questions de nature médicale soulevées. La personne nommée exercerait ses fonctions au 500, boulevard René-Lévesque Ouest, à Montréal.

Votre rôle en tant que médecin-asseuse ou médecin-asseur :

- Conseiller les juges administratives et les juges administratifs sur les questions médicales reliées à leurs dossiers;
- Assurer la qualité et la rigueur du contenu médical des décisions rendues;
- Participer à la vie pédagogique et à l'enseignement faits aux juges administratives et aux juges administratifs ainsi qu'aux membres du personnel.

Profil recherché :

- Jugement clinique;
- Aptitude à vulgariser l'information médicale;
- Esprit de collaboration;
- Curiosité intellectuelle et souci du développement continu.

Atout important : Une expérience ou un intérêt marqué pour les questions liées à la santé au travail, notamment les problématiques musculosquelettiques.

Dès le début du mandat, un programme de formation initiale et un accompagnement personnalisé sont prévus.

Exigences :

- Posséder une connaissance du français appropriée aux fonctions;
- Être membre du Collège des médecins du Québec;
- Médecin spécialiste : Détenir un certificat de spécialiste du Collège des médecins du Québec exigeant une formation postdoctorale de 48 mois ou plus;
- Médecin évaluatrice ou évaluateur : Posséder au moins deux années d'expérience dans le domaine de l'évaluation du degré d'incapacité des requérants;
- Citoyenneté : Posséder la citoyenneté canadienne, le statut de résident permanent ou un permis de travail émis par l'autorité fédérale compétente.

Échelle de traitement :

Médecin spécialiste : 157,26 \$ / heure Médecin évaluatrice ou évaluateur : 125,12 \$ / heure

La personne sera nommée comme médecin-asseesseure ou médecin-asseesseur à titre temporaire, conformément à l'article 84 alinéa 3 de la *Loi instituant le Tribunal administratif du travail*.

La personne nommée ne sera pas membre du personnel du Tribunal. Ainsi, elle n'aura droit à aucun des avantages accordés aux salariés de la fonction publique (jours fériés, congés de maladie, vacances, participation à un régime de retraite, etc.).

La personne nommée facturera ses honoraires au Tribunal pour chaque heure de travail effectuée.

Horaire de travail : un minimum de 3 jours/semaine pour un maximum de 30 heures/semaine. Les heures de travail doivent être effectuées entre huit heures (8 h) et dix-sept heures trente (17 h 30).

Durée du mandat : Le mandat sera d'une durée d'un an, avec possibilité de renouvellement.

En bref...

Rejoindre le Tribunal administratif du travail, c'est mettre son expertise médicale au service d'une mission d'intérêt public, contribuer à des décisions éclairées et évoluer dans un milieu où la collaboration, le respect et l'excellence professionnelle sont valorisés.

Si vous souhaitez exercer votre profession dans un contexte unique où vos connaissances auront un impact réel sur l'accès à la justice et la qualité des décisions rendues, nous serons heureux de recevoir votre curriculum vitae et une lettre de motivation à :

dotation@tat.gouv.qc.ca.

Au plaisir d'échanger avec vous,